

Modalités de gestion des bourses FAME en 2015-2016

✓ Modalités d'octroi des bourses étudiantes

Il n'y a pas de distinction entre les types de mobilité « cours » et « stage ».

La bourse de mobilité se compose d'un **forfait « allocation voyage »** et d'un **forfait « frais de séjour »**.

- ❖ **Allocation voyage** : la contribution aux frais de voyage porte sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller est pris en compte dans la détermination de la distance et donc du taux.

L'outil de calcul de la distance développé par la Commission dans le cadre du programme Erasmus+ doit impérativement être utilisé:
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm.

Tranche kilométrique	Forfait
Entre 100 et 499 km	90,00 €
Entre 500 et 1999km	137,50 €
Entre 2000 et 2999 km	180,00 €
Entre 3000 et 3999 km	265,00 €
Entre 4000 et 7999 km	410,00 €
8000km ou plus	550,00 €

- ❖ **Allocation pour les frais de séjour** : une distinction entre les étudiants allocataires d'une bourse d'études de la FWB et les non allocataires est opérée. Le montant mensuel forfaitaire (=montant fixe) est fixé à 100€ pour les non allocataires et à 200€ pour les allocataires d'une bourse d'études de la FWB.

Attention, un financement FAME ne peut plus être octroyé en complément d'une bourse de mobilité Erasmus Belgica et/ou AESI-LG.

Exemple :

Un étudiant non allocataire d'une bourse d'études de la FWB, en mobilité cours de 3 mois au Canada, à Québec, recevra une bourse FAME totale de 710€ composée comme suit:

- une allocation voyage de 410,00€ (= taux calculé sur base de la distance Bruxelles-Québec)
- une allocation de séjour de 300€ (=3 x forfait de 100€/mois pour les étudiants non allocataires)